

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

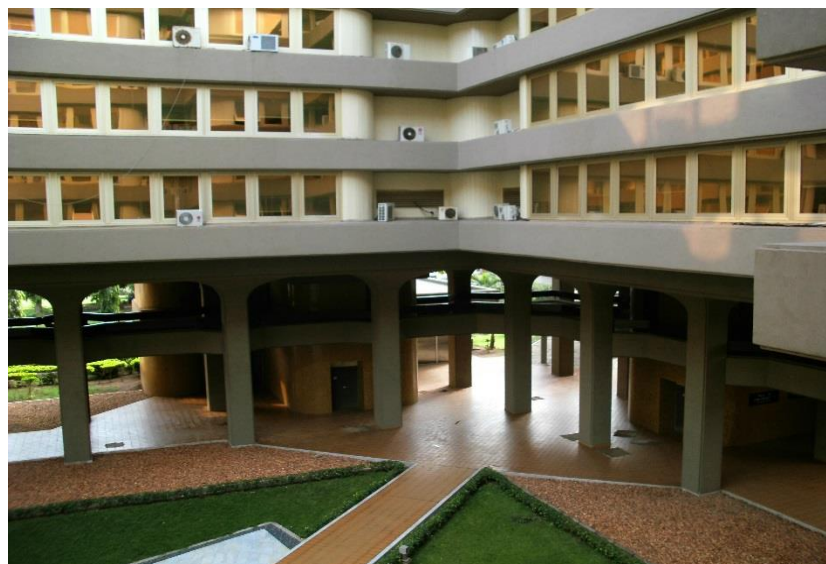
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
BUDGET ET DES FINANCES



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN MARS EXERCICE 2023



Loi n° 2022-022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances, exercice 2023

Sommaire

Liste des sigles et acronymes	ii
Liste des tableaux.....	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES ANNEXES	v
Introduction	vi
I. Le contexte de l'exécution du budget	1
1. La conjoncture économique internationale et sous régionale	2
2. La conjoncture économique nationale	2
3. La mise en œuvre des réformes budgétaires	3
II. La réalisation des recettes du budget général.....	5
1. Les recettes budgétaires	5
a. Les recettes fiscales.....	6
b. Les recettes non fiscales	12
c. Les dons projets et les dons programmes.....	15
2. Les ressources de trésorerie	16
III. L'exécution des dépenses du budget général	17
A. L'Analyse de l'exécution du budget général par nature de dépense.....	18
1- Les dépenses budgétaires	20
1.1. Les dépenses ordinaires.....	20
a- Les charges financières de la dette	20
b- Les dépenses en atténuation de recettes.....	20
c- Les dépenses de personnel	21
d- Les dépenses d'acquisition des biens et services.....	21
e- Les dépenses de transfert.....	21
1.2. Les dépenses en capital.....	22
B. La situation d'exécution du budget en programmes et en dotations.....	24
D- La situation d'exécution des dépenses spécifiques.....	28
a. La situation d'exécution des dépenses sensibles au Genre.....	28
b. La situation d'exécution des dépenses des collectivités territoriales.....	31
c. La situation d'exécution des dépenses sociales.....	31
2- Les charges de trésorerie	33
IV. L'exécution des comptes spéciaux du Trésor (CST)	34
V. Les soldes	35
CONCLUSION	38
ANNEXES	a

Liste des sigles et acronymes

AE	Autorisation d'engagement
AIGE	Aéroport International Gnassingbé Eyadema
CAS	Comptes d'Affectation Spéciale
CDDI	Commissariat des douanes et droits indirects
CI	Commissariat des impôts
CP	Crédit de paiement
CST	Comptes Spéciaux du Trésor
DGBF	Direction Générale du Budget et des Finances
DNCF	Direction Nationale du Contrôle Financier
DDPF	Direction de la Dette Publique et du Financement
DF	Direction des Finances
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FAT	Forces Armées Togolaises
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FNAFPP	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel
FNDF	Fonds National du Développement Forestier
FPDT	Fonds de Promotion et de Développement du Tourisme
FSDH	Fonds Spécial pour le Développement de l'Habitat
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
LFI	Loi de Finances Initiales
LFR	Loi de Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
OTR	Office Togolais des Recettes
PAL	Port Autonome de Lomé
PAPV	Programme d'Appui aux Populations Vulnérables
PGE	Paierie Générale de l'Etat
PIP	Programme des Investissements Publics
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PURS	Programme d'Urgence pour la Région des Savanes

RGE	Recette Générale de l'Etat
SAFER	Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SP-PRPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
TPJH	Taxe sur les Produits des Jeux de Hasard
TSFCB	Taxe Spéciale sur la Fabrication et le Commerce des Boissons
TPU	Taxe Professionnelle Unique
UPF	Unité de Politique Fiscale

Liste des tableaux

Tableau n° 1.	Réalisation des recettes du budget général	5
Tableau n° 2.	Réalisation des recettes budgétaires	6
Tableau n° 3.	Situation détaillée du recouvrement des recettes fiscales	7
Tableau n° 4.	Réalisation des recettes liquides et non liquides	8
Tableau n° 5.	Impôts recouvrés par les CI et CDDI	9
Tableau n° 6.	Autres recettes du commissariat des douanes et des droits indirects	11
Tableau n° 7.	Taxes recouvrées par le commissariat des douanes et droits indirects.....	11
Tableau n° 8.	Produits des amendes des Commissariats des impôts et des douanes et droits indirects Erreur ! Signet non défini.	12
Tableau n° 9.	Situation détaillée du recouvrement des recettes non fiscales.....	13
Tableau n° 10.	Dons projets et dons programmes	15
Tableau n° 11.	Ressources de trésorerie	16
Tableau n° 12.	Exécution globale des dépenses du budget général).....	17
Tableau n° 13.	Incidence des autorisations de dépenses sur l'exécution budgétaire	18
Tableau n° 14.	Exécution des dépenses aux différentes phases de la chaîne de la dépense	19
Tableau n° 15.	Tableau récapitulatif des exécutions des projets d'investissement..... publics par fonction.....	23
Tableau n° 16.	Exécution des dépenses budgétaires en dotations et en programmes.....	24
Tableau n° 17.	Exécution des dépenses par classification fonctionnelle/économique	26
Tableau n° 18.	Exécution des dépenses sensible au Genre	30
Tableau n° 19.	Exécution des dépenses des collectivités territoriales	31
Tableau n° 20.	Exécution des dépenses sociales	32
Tableau n° 21.	Charges de trésorerie	33
Tableau n° 22.	Programmes des comptes d'affectation spéciale.....	34
Tableau n° 23.	Situation résumée de l'exécution du budget de l'Etat à fin mars 2023.....	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2 : Recouvrement des recettes fiscales	8
Graphique 3 : Incidence des autorisations de dépenses sur l'exécution	19

LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1.	Effectif des agents effectivement payés dans la Fonction Publique de janvier à mars 2023	a
Annexe n° 2.	Effectif des membres des Institutions de la République effectivement payés de janvier à mars 2023	a
Annexe n° 3.	Tableau détaillé sur les prévisions et décaissements des dons	b
Annexe n° 4.	Tableau détaillé sur les prévisions et décaissements des emprunts	b
Annexe n° 5.	Tableau récapitulatif de l'exécution des programmes et des dotations par ministères	c
Annexe n° 6.	Exécution du PIP par fonction sur ressources externes	l
Annexe n° 7.	Exécution du PIP par fonction sur ressources internes	l
Annexe n° 8.	Exécution des dépenses par classification fonctionnelle/administrative	m

Introduction

Le budget de l'Etat, exercice 2023, autorisé par la loi n° 2022-022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances, est équilibré en ressources et en charges à la somme de mille neuf cent cinquante-sept milliards neuf cent vingt millions neuf cent quinze mille (1.957.920.915.000) francs CFA. Ce montant est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie ainsi que de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor.

L'article 74 de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF) dispose : « sans préjudice des pouvoirs généraux de contrôle du Parlement, les commissions des finances veillent au cours de la gestion annuelle, à la bonne exécution des lois de finances. A cette fin, le Gouvernement transmet trimestriellement au Parlement, à titre d'information, des rapports sur l'exécution du budget et l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public ».

Ainsi, la production et la publication de ces rapports trimestriels répondent à l'exigence de transparence budgétaire en mettant à la disposition du Parlement et du public l'information sur l'exécution du budget de l'Etat. Par ailleurs, ces rapports permettent à la fois au Gouvernement d'orienter ses décisions en matière budgétaire et au Parlement de suivre le respect de l'autorisation donnée lors du vote de la loi de finances.

S'inscrivant dans le cadre de la transparence et de la redevabilité en matière de reporting de la gestion des finances publiques, le présent rapport rend compte de l'exécution de la loi de finances, à fin mars 2023. Il est subdivisé en cinq (05) parties : (i) le contexte de l'exécution du budget, (ii) la réalisation des recettes du budget général, (iii) l'exécution des dépenses du budget général, (iv) l'exécution des comptes spéciaux du Trésor et (v) les soldes.

I. Le contexte de l'exécution du budget

La politique de gestion des finances publiques de l'année 2023 a pour soubassement un cadrage macro-budgétaire qui a pris en compte d'une part, l'environnement économique international et national marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine et des effets de la crise sanitaire ainsi que les tensions inflationnistes, non seulement aux Etats Unis et en Europe mais également en Afrique. Il est à préciser que ledit cadrage prend en compte les incertitudes liées à la crise sécuritaire persistante dans la sous-région ouest africaine à laquelle notre pays fait face avec ses conséquences au plan économique et social. Ces événements ont entraîné l'ajustement des hypothèses macroéconomiques.

Par ailleurs, cette politique a pour stratégie une gestion budgétaire prudente qui vise la soutenabilité des finances publiques à travers la poursuite de l'amélioration du recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses.

Pour assurer un confort budgétaire à l'Etat, des mesures proposées par la loi de finances 2023 en lien avec l'applicabilité de la réglementation fiscale, sont orientées vers l'amélioration du climat des affaires à travers une écoute attentive des préoccupations des acteurs du secteur privé.

Au titre des recettes, les propositions de réformes visent:

- i) le renforcement de l'équité et de la justice fiscale ;
- ii) la priorisation des mesures fiscales à caractère social ;
- iii) l'amélioration de la relation de confiance entre l'administration et le contribuable ;
- iv) la reformulation et le réajustement de certaines dispositions fiscales.

Au titre du financement des dépenses publiques, les actions visant le bien-être des populations et la réduction des inégalités entre les régions du pays se poursuivent et seront renforcées tout en assurant la soutenabilité budgétaire de l'Etat.

1. La conjoncture économique internationale et sous régionale

En 2023, les perspectives économiques restent exposées aux incertitudes quant à la fin de la guerre en Ukraine, à la poursuite du déploiement de mesures rigoureuses pour enrayer l'inflation, aux répercussions de la détérioration des conditions financières, aux effets secondaires de la hausse rapide des taux directeurs sur le secteur financier, notamment les institutions financières bancaires et non bancaires. En définitive, la croissance mondiale devrait chuter à 2,8% en 2023 après 3,4% en 2022.

Le rythme de croissance dans les pays avancés devrait connaître un fléchissement pour se fixer à 1,3% en 2023 contre 2,7% en 2022. Dans la zone Euro, en lien avec la crise énergétique et la poussée inflationniste, la croissance du PIB a ralenti de 3,5% en 2022 et se situerait à 0,8% en 2023.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance économique a connu un repli en 2022 pour se situer à 4,0% et devrait stagner à 3,9% en 2023. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a progressé à un rythme de 3,9% en 2022, en lien avec la faible croissance dans les pays partenaires, l'évolution négative des termes de l'échange et le durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux. En 2023, le taux de croissance est attendu à 3,6%.

Les prix à la consommation au niveau mondial ont connu de très fortes pressions à la hausse, en raison des conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix des produits alimentaires et des produits énergétiques. En moyenne annuelle, la progression des prix s'est raffermie pour ressortir à 8,7% en 2022 contre 4,7% en 2021. Le taux d'inflation mondiale est projeté à 7,0% en 2023.

2. La conjoncture économique nationale

Au plan national, la conjoncture économique au premier trimestre 2023 est caractérisée par une détente progressive sur la pression inflationniste.

Au Port Autonome de Lomé (PAL), le trafic total est en baisse de 3,9% en glissement annuel. Les quantités de marchandises embarquées et débarquées ont augmenté respectivement de

5,2% et 10,3%. Le transbordement, pour sa part, régresse de 12,6%. A l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), le trafic total des passagers est en hausse de 35,7% par rapport à la même période de l'année 2022, de même que les mouvements d'aéronefs (+14,7%) et le fret (+9,6%). Concernant les produits pétroliers, la quantité totale consommée est en baisse de 24,1% en glissement annuel. Cependant, la consommation des « produits aviation » est en accroissement de 2,9%, en lien avec le dynamisme des activités à l'aéroport.

Le taux d'inflation, mesuré par la variation de l'indice national harmonisé des prix à la consommation, en moyenne sur les trois premiers mois, est ressorti à 6,3% en 2023 contre 8,2% en 2022, en lien principalement avec l'évolution des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » qui ont augmenté de 3,6% en 2023 contre 17,9% en 2022.

Au terme du premier trimestre 2023, les échanges commerciaux du Togo, comparés à la même période de l'année 2022, sont marqués par une hausse des exportations (+21,7 milliards) et des importations (+60,9 milliards). Ces évolutions ont accentué la dégradation du solde commercial avec l'ensemble des pays partenaires au cours de la période.

Les exportations de biens sont évaluées à 211,8 milliards au premier trimestre 2023, en hausse de 11,4% par rapport au premier trimestre 2022. La valeur des importations est de 447,6 milliards, en progression de 15,8%.

L'évolution de la situation monétaire fait ressortir une expansion de la masse monétaire de 1,8%, comparativement à fin décembre 2022, pour s'établir à 2.653,9 milliards à fin mars 2023. Cette progression résulte de l'effet combiné d'une hausse des créances intérieures de 5,2% et d'un repli des actifs extérieurs nets de 4,0%. Les créances sur l'économie ont progressé de 3,3%.

3. La mise en œuvre des réformes budgétaires

Les priorités du budget de l'Etat, exercice 2023, portent sur la budgétisation des engagements issus de la feuille de route gouvernementale, Togo 2025, traduite dans la déclaration de la politique générale.

En matière de recouvrement des ressources, notamment les recettes fiscales, le processus d'opérationnalisation de l'Unité de politique fiscale, dont la mission principale est d'effectuer une analyse des choix fiscaux possibles se poursuit.

S'agissant des dépenses, une attention particulière a été portée sur la budgétisation sensible au genre, l'augmentation sensible des enveloppes budgétaires pour accompagner les collectivités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la décentralisation et l'augmentation de 15,15% des dépenses sociales par rapport à 2022.

En outre, conformément à la feuille de route gouvernementale, l'exécution de la loi de finances 2023, à fin mars 2023, est intervenue dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre du budget programme dans un environnement toujours de déconcentration de l'ordonnancement avec la délocalisation du contrôle financier auprès des ordonnateurs.

Il convient également de relever les réformes réalisées pour assurer la qualité de la gestion budgétaire et financière. Il s'agit, entre autres, de : (i) l'élaboration du budget citoyen 2023 avec l'intégration du genre, (ii) l'élaboration du document budgétaire sensible au genre 2023, (iii) la réalisation de la revue qualité des programmes budgétaires et des cadres de performance des ministères et institutions, (iv) l'élaboration des canevas des comptes administratifs, des rapports annuels de performances (RAP) et de la loi de règlement (LDR) en mode programme et (v) le rattachement des agents à leur service réel d'affectation.

II. La réalisation des recettes du budget général

Les recettes du budget général sont constituées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

A fin mars 2023, le taux de réalisation des recettes du budget général est de 18,53%, soit un montant de 362,05 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 1.953,48 milliards de FCFA. Cette réalisation est en baisse de 8,23% par rapport à la même période de 2022.

Tableau n° 1. Réalisation des recettes du budget général
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
RECETTES BUDGETAIRES	1187,23	255,93	21,56%	218,92	16,90%
Recettes fiscales	912,10	219,87	24,11%	183,82	19,61%
Recettes non fiscales	60,07	4,90	8,16%	19,22	-74,51%
Dons projets	203,10	31,16	15,34%	15,88	96,17%
Dons programmes (Appuis budgétaires)	11,97	0,00	0,00%	0,00	-
RESSOURCES DE TRESORERIE	766,24	92,56	12,08%	175,59	-47,28%
Emprunts projets	131,63	28,99	22,02%	16,09	80,20%
Titres publics	574,62	77,14	13,42%	159,50	-51,64%
Autres emprunts	60,00	0,00	0,00%	0,00	-
TOTAL GENERAL	1953,48	362,05	18,53%	394,51	-8,23%

Sources : DGBF, DGTCP, OTR

1. Les recettes budgétaires

Aux termes de l'article 8 de la LOLF n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, les recettes budgétaires de l'Etat comprennent les impôts, les taxes ainsi que les produits des amendes, les rémunérations des services rendus et redevances, les fonds de concours, dons et legs, les revenus des domaines et des participations financières ainsi que les produits divers.

Dans la loi de finances, exercice 2023, les prévisions relatives à ces recettes sont présentées par nature économique de la manière suivante : les recettes fiscales, les recettes non fiscales, les dons projets et les dons programmes.

Au 31 mars 2023, le taux de réalisation des recettes budgétaires est de 21,56%, soit un montant de 255,93 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 1.187,23 milliards de FCFA. On note une augmentation des recettes de 16,90% par rapport à fin mars 2022 portée essentiellement par les recettes fiscales ainsi que les dons projets.

Tableau n° 2. Réalisation des recettes budgétaires
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Recettes fiscales	912,10	219,87	24,11%	183,82	19,61%
Recettes non fiscales	60,07	4,90	8,16%	19,22	-74,51%
Dons projets	203,10	31,16	15,34%	15,88	96,17%
Dons programmes	11,97	0,00	0,00%	0	-
TOTAL GENERAL	1187,23	255,93	21,56%	218,92	16,90%

Sources : DGBF, DGTCP, OTR,

a. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont les recettes résultant des prélèvements obligatoires opérés par l'Etat sous forme d'impôts et taxes.

Au 31 mars 2023, pour une prévision annuelle des recettes fiscales de 912,10 milliards de FCFA, le montant recouvré est de 219,87 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 24,11%.

Comparée à la réalisation de la même période en 2022, les recettes fiscales ont augmenté de 19,61%, soit 36,05 milliards de FCFA en valeur absolue.

La performance des recouvrements de recettes fiscales au premier trimestre 2023 s'explique de façon globale par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires taxable à la TVA (14,1%) et des importations en valeur (15,4%) par rapport à leur niveau au premier trimestre de l'année 2022

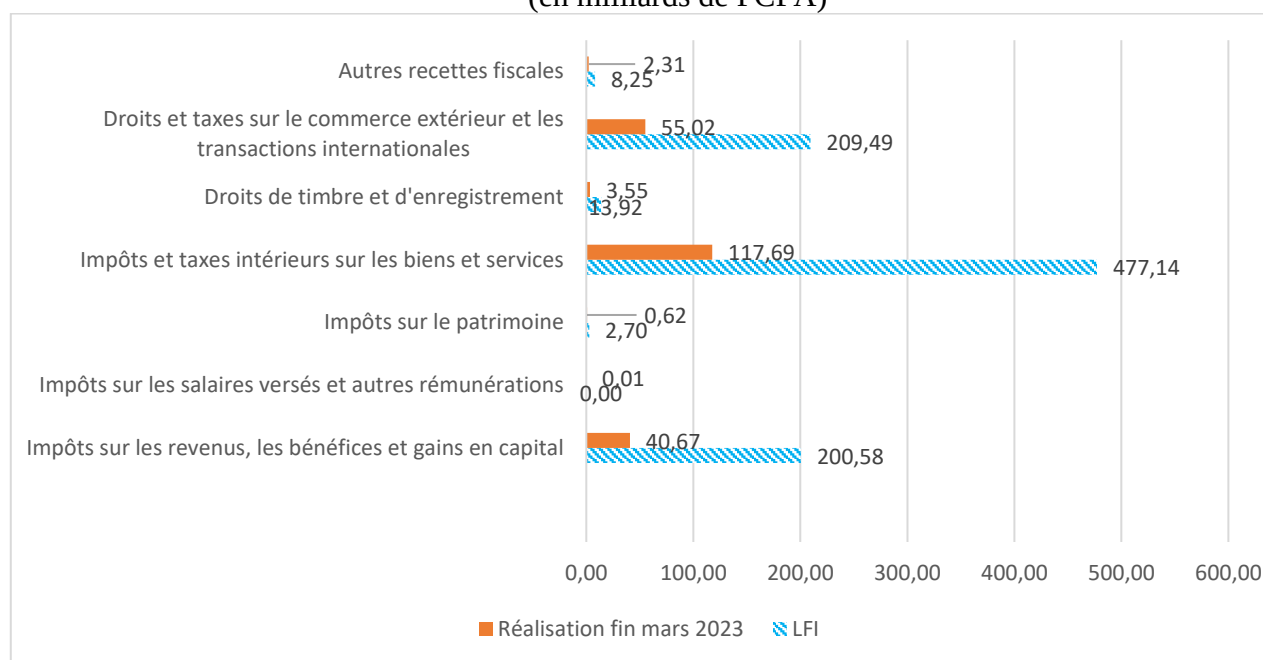
- la réorganisation spatiale des services des impôts avec la création des bureaux des impôts dans chaque commune du Grand Lomé et dans chaque préfecture de l'intérieur du pays ;
- l'exploitation des données du recensement fiscal effectué sur toute l'étendue du territoire national en 2022 ;
- le renforcement des codes de spécification tarifaires pour un meilleur contrôle de la valeur en douane des marchandises ;
- l'effectivité de l'interconnexion du système d'information de la douane togolaise avec ceux du Mali, du Bénin, du Niger et du Burkina Faso pour assurer un meilleur suivi du transit et mieux lutter contre les déversements de marchandises ;
- le renforcement de la surveillance du territoire.

*Tableau n° 3. Situation détaillée du recouvrement des recettes fiscales
(en milliards de FCFA)*

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	200,58	40,67	20,28%	34,58	17,61%
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	0,00	0,01	-	0,01	-44,08%
Impôts sur le patrimoine	2,70	0,62	23,00%	0,53	17,38%
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	477,14	117,69	24,67%	97,74	20,41%
Droits de timbre et d'enregistrement	13,92	3,55	25,53%	3,46	2,70%
Droits et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	209,49	55,02	26,27%	45,94	19,78%
Autres recettes fiscales	8,25	2,31	27,96%	1,57	47,37%
TOTAL	912,10	219,87	24,11%	183,82	19,61%

Source : DGBF, OTR

Graphique 1 : Recouvrement des recettes fiscales
(en milliards de FCFA)



Source : DGBF

Les recettes recouvrées au profit du budget de l'Etat sont constituées de recettes liquides et de recette dites non liquides. Cette dernière catégorie est composée de recettes ne donnant pas droit à des encaissements effectifs. Ainsi, la réalisation et la répartition des recettes liquides et non liquides dans les recettes recouvrées au profit du budget de l'Etat au 31 mars 2023, sont présentées dans le tableau 4 suivant :

Tableau n° 4. Réalisation des recettes liquides et non liquides
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Recettes liquides	765,22	176,83	23,11%	159,46	10,89%
<i>dont Chèques Trésor</i>	18,73	3,35	17,88%	3,33	0,65%
<i>dont Soutien à la Politique Pétrolière</i>	47,48	24,37	51,34%	6,59	269,90%
Recettes non liquides	146,88	43,04	29,30%	24,36	76,67%
Exonérations	146,88	43,04	29,30%	24,36	76,67%
TOTAL	912,10	219,87	24,11%	183,82	19,61%

Source : DGBF, OTR

Les recettes fiscales, constituées essentiellement des impôts, des taxes et des produits des amendes, sont collectées par le Commissariat des impôts (CI) et le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) de l'OTR.

- *Impôts*

Pour une prévision annuelle de 902,14 milliards de FCFA, les recettes recouvrées à fin mars 2023 s'élèvent à 218,20 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 24,19%. Les impôts connaissent une hausse de 19,70% par rapport à la même période un an plus tôt. Le détail de ces impôts par commissariat est consigné dans le tableau 5 ci-après :

Tableau n° 5. Impôts recouvrés par les CI et CDDI

(en milliards de FCFA)

STRUCTURES	Libellés	LFI	RECouvreMENT			
			Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
COMMISSARIAT DES IMPÔTS	Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers	0,00	0,00	-	0,00	-100,00%
	Retenue sur les revenus des capitaux mobiliers	15,81	2,27	14,38%	1,61	41,19%
	IRPP (non ventilé)	54,09	12,89	23,83%	13,64	-5,50%
	Impôt sur les Sociétés	113,34	20,95	18,48%	15,13	38,41%
	Prélèvement BIC	17,32	4,04	23,30%	3,68	9,58%
	Droits d'Immatr. /Prop. Foncière	0,84	0,32	37,94%	0,30	4,90%
	Droits d'Accises/Produits Pétroliers	35,88	6,24	17,39%	8,30	-24,88%
	dont SAFER	18,40	3,37	18,31%	4,45	-24,24%
	Autres Droits d'Accises	25,77	5,66	21,96%	4,89	15,81%
	Droits de Conservation de la Propriété Foncière (DCPF)	0,21	0,01	2,68%	0,01	-52,80%
	Droits de Timbres	3,24	0,82	25,45%	0,75	10,08%
	dont Vignettes & Carnets TVA	0,00	0,00	-	0,00	-
	Droits d'enregistrement	10,69	2,73	25,55%	2,71	0,67%
	TC-IRPP	0,00	0,14	-	0,08	72,79%
	Taxe sur les Plus-values de Cession (TPV)	0,02	0,38	2379,20%	0,43	-11,66%
	Taxe/Salaire	0,00	0,01	-	0,01	-44,08%
	TSFCB	0,00	0,00	-	0,00	-28,90%
	Taxe Fonc. /PB	1,59	0,29	18,31%	0,21	36,92%
	Taxe Fonc. /PNB	0,06	0,01	9,87%	0,00	675,24%
	TPU régime déclaratif	0,24	0,00	1,46%	0,09	-96,01%

STRUCTURES	Libellés	LFI	RECOUVREMENT			
			Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
	Taxe professionnelle	0,00	0,00	-	0,00	-22,32%
	Patente	7,00	2,24	32,06%	1,46	53,89%
	Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)	1,98	1,04	52,53%	0,83	25,68%
	Taxe sur les Véhicules des Sociétés (TVS)	0,00	0,00	-	0,00	-100,00%
	Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)	163,23	34,66	21,23%	30,87	12,26%
	Taxe sur les Activités Financières (TAF)	14,11	4,34	30,75%	3,71	16,79%
	TPJH	1,94	0,34	17,56%	0,39	-12,06%
	Taxe à l'Emission des Billets d'Avion (TEBA)	0,27	0,08	30,49%	0,05	60,37%
	Taxe/Conv. d'assurance	3,37	0,69	20,44%	0,90	-23,36%
	TOTAL CI	471,00	100,15	21,26%	90,08	11,18%
COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	Droit de douane	149,68	39,00	26,06%	31,45	24,01%
	Redevance Statistique	38,83	10,63	27,39%	9,71	9,46%
	Timbre Douanier	0,43	0,31	71,48%	0,27	11,46%
	Prélèvement National de Solidarité	6,55	1,85	28,27%	1,51	22,82%
	Taxe sur la valeur ajoutée	230,60	64,64	28,03%	47,79	35,26%
	Taxe à l'exportation	5,07	1,62	31,94%	1,47	10,26%
	TOTAL CDDI	431,15	118,05	27,38%	92,21	28,03%
TOTAL		902,14	218,20	24,19%	182,28	19,70%

Source : DGBF, OTR

- *Autres recettes*

Pour une prévision annuelle de 2,24 milliards de FCFA, les recouvrements à fin mars 2023 des autres recettes s'élèvent à 0,40 milliard de FCFA, soit un taux de réalisation de 17,90%. Ils sont en hausse de 99,63% par rapport à la même période en 2022. Le détail est consigné dans le tableau 6 ci-après :

Tableau n° 6. Autres recettes du commissariat des douanes et des droits indirects
(en milliards de FCFA)

STRUCTURES	Libellés	LFI	RECOUVREMENT			
			Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	Cartes et Vignettes	0,89	0,22	24,97%	0,09	155,72%
	Produits des Obligations Cautionnées	0,00	0,00	-	0,00	-
	Produits des Crédits en Douane	0,01	0,00	27,82%	0,00	36,84%
	Remise 10%	0,00	0,00	-	0,00	-
	Entrepôts Fictifs 10%	0,00	0,00	-	0,00	-
	Confiscations et Ventes en Douanes	1,35	0,18	13,15%	0,11	57,84%
TOTAL		2,24	0,40	17,90%	0,20	99,63%

Source : DGBF, OTR

- Taxes

Les taxes, prévues pour 5,82 milliards de FCFA, ont été recouvrées à hauteur de 1,19 milliards de FCFA à fin mars 2023, soit un taux de réalisation de 20,43% enregistrant ainsi une baisse de 2,17% par rapport à la même période de l'année 2022 comme illustré dans le tableau n°7 ci-après :

Tableau n° 7. Taxes recouvrées par le commissariat des douanes et droits indirects
(en milliards de FCFA)

STRUCTURES	LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	Taxe de protection et d'entretien des infrastructures 80%	5,82	1,19	20,43%	1,22	-2,17%
TOTAL		5,82	1,19	20,43%	1,22	-2,17%

Source : DGBF, OTR

- *Produits des amendes*

Pour une prévision annuelle de 1,89 milliard de FCFA de produits des amendes, les réalisations à fin mars 2023 s'élèvent à 0,08 milliard de FCFA, soit un taux de 4,25% enregistrant une baisse de 33,46% par rapport à la même période de l'année 2022 comme l'indique le tableau n° 8 ci-après :

Tableau n° 8. Produits des amendes des Commissariats des impôts et des
(en milliards de FCFA)

STRUCTURES	LIBELLE	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Commissariat des Impôts	Amendes & Pénalités	1,01	0,06	5,53%	0,01	278,72%
Commissariat des Douanes et Droits Indirects		0,88	0,02	2,78%	0,11	-76,93%
TOTAL		1,89	0,08	4,25%	0,12	-33,46%

Source : DGBF, OTR

b. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont des recettes qui comportent une contrepartie. Elles sont d'origines diverses et représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt, ni à une taxe. Il s'agit des rémunérations pour services rendus, des revenus divers et des dividendes.

Les recettes non fiscales recouvrées à la fin du premier trimestre 2023 s'élèvent à 4,90 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 60,07 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 8,16%.

Comparées aux réalisations de fin mars 2022 qui se chiffrent à 19,22 milliards de FCFA, elles ont baissé de 14,32 milliards de FCFA, soit un taux de régression de 74,51%. Cette régression s'explique par le non recouvrement des dividendes et des commissions sur transferts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au cours de la période sous revue.

Tableau n° 9. Situation détaillée du recouvrement des recettes non fiscales
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Revenus de l'Entreprise et du Domaine	29,23	1,16	3,97%	3,94	-70,56%
Produits et participations financières : dividendes	21,84	0,7	3,21%	3,58	-80,45%
Loyers d'Immeuble	0,28	0,31	110,71%	0	-
Redevances minières	2,01	0,03	1,49%	0	-
Redevances pour la réhabilitation de l'AIGE	4,68	0	0,00%	0	-
Redevances téléphoniques	0	0	-	0	-
Prdts adj. des biens reformés de l'Etat	0	0	-	0,23	-100,00%
Autres Recettes (Contour Global)	0,42	0,12	28,57%	0,13	-7,69%
Droits et frais administratifs	11,74	1,65	14,05%	1,42	16,20%
Régies de recettes	7,54	0,69	9,15%	1,2	-42,50%
Recettes consulaires	0,65	0,01	1,54%	0,08	-87,50%
ARCEP	0,75	0,76	101,33%	0	-
Redevance des documents d'identification (RDI)	1,5	0	0,00%	0	-
Groupe ANTASER- AFRIQUE au Togo	1,3	0,19	14,62%	0,14	35,71%
Autres Recettes Non Fiscales	11,41	1,26	11,04%	2,72	-53,68%
Prélèvement pour l'Apurement de la Dette du Secteur Pétrolier (PADSP)	6	0	0,00%	0	-
Divers versements (SRT, recettes consulaires, divers versements)	5,41	1,26	23,29%	2,72	-53,68%
Produits exceptionnels	0,35	0	0,00%	0,02	-100,00%
Recettes en atténuation des dépenses	0,35	0	0,00%	0,02	-100,00%
Produits Financiers	7,34	0,83	11,31%	11,12	-92,54%
Autres Produits Financiers (intérêts sur prêts rétrocédés)	0,15	0	0,00%	0	-
Commissions sur transferts de la Banque Centrale	6,5	0	0,00%	10,86	-100,00%
Intérêts de placements	0,25	0,75	300,00%	0,24	212,50%

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Gains de change	0,44	0,08	18,18%	0,02	300,00%
TOTAL	60,07	4,9	8,16%	19,22	-74,51%

Source : DGBF, RGE

- *Revenus de l'entreprise et du domaine*

Les revenus de l'entreprise et du domaine réalisés au premier trimestre 2023 s'élèvent à 1,16 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 29,23 milliards soit un taux de réalisation de 3,97%. Cette réalisation s'explique par le faible niveau de recouvrement des dividendes et des redevances minières dont la mobilisation intervient habituellement à partir du deuxième trimestre.

Le rapprochement de cette réalisation à celle de fin mars 2022, qui s'élevait à 3,94 milliards de FCFA, montre une baisse de 2,78 milliards de FCFA, soit un taux de régression de 70,56%. Cette baisse s'explique par le décalage du recouvrement des dividendes de la BCEAO.

- *Droits et frais administratifs.*

Composés de recettes des régies, des recettes consulaires, des redevances des documents d'identification (RDI), des redevances de fréquences (ARCEP) et des recettes du groupe ANTASER-AFRIQUE au Togo, les droits et frais administratifs sont prévus pour 11,74 milliards de FCFA. Au cours du premier trimestre 2023, ils ont été recouverts à hauteur de 1,65 milliard soit un taux de réalisation de 14,05%.

Comparé à la réalisation de la même période de l'année 2022 qui était de 1,42 milliard, on note une légère amélioration du recouvrement des droits et frais administratifs. Cette hausse s'explique par les efforts de recouvrement et du renforcement des contrôles effectués par la RGE.

- *Autres recettes non fiscales*

Les autres recettes non fiscales sont constituées des recettes de la Société de Recouvrement du Togo (SRT), des surcotes sur les titres publics, des amendes et pénalités, du prélèvement pour l'apurement de la dette du secteur pétrolier (PADSP) etc. A fin mars 2023, le

recouvrement s'élève à 1,26 milliard de FCFA pour une prévision annuelle de 11,41 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 11,04%.

- *Ces réalisations, comparées à celles de fin mars 2022 qui étaient de 2,72 milliards de FCFA, font ressortir une baisse de 1,46 milliard de FCFA, soit un taux de régression de 53,68%. La régression s'explique par la non réalisation des surcotes due aux conditions défavorables du marché financier en début d'exercice 2023.*

Les produits financiers comprennent les intérêts des placements, les commissions sur transferts de la BCEAO, les gains de change et les autres produits financiers.

Pour une prévision de 7,34 milliards de FCFA, les réalisations se chiffrent à 0,83 milliard de FCFA à fin mars 2023 soit un taux de recouvrement de 11,31%.

Comparées aux réalisations à fin mars 2022 qui se chiffraient à 11,12 milliards de FCFA, on note une baisse de 10,29 milliards de FCFA, soit une régression de recouvrement de 92,54%. Cette régression s'explique essentiellement par le décalage du recouvrement des commissions sur transferts de la BCEAO.

c. Les dons projets et les dons programmes

Le taux de recouvrement des dons projets et des dons programmes (appuis budgétaires) à fin mars 2023 est de 14,49%, soit 31,16 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 215,07 milliards de FCFA. Comparés à la même période de l'année 2022, les dons ont enregistré une progression de 96,17%, soit 15,27 milliards de FCFA

Tableau n° 10.

Dons projets et dons programmes
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023-2022
Dons projets	203,10	31,16	15,34%	15,88	96,17%
Dons programmes (Appuis budgétaires)	11,97	0	0,00%	0	-
TOTAL GENERAL	215,07	31,16	14,49%	15,88	96,17%

Sources : DGBF, DGTCP

De l'analyse des données du tableau ci-dessus, il ressort particulièrement que les appuis budgétaires prévus pour un montant de 11,97 milliards de FCFA n'ont pas connu de réalisation à fin mars 2023.

2. Les ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont des ressources provenant des produits de privatisation, des emprunts projets, des titres publics et d'autres emprunts. La loi de finances, exercice 2023, a prévu les produits de privatisation et les autres emprunts.

Le taux de réalisation des ressources de trésorerie à fin mars 2023 est de 13,85%, soit 106,12 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 766,24 milliards de FCFA. Comparées à la même période de l'année 2022, les ressources de trésorerie ont enregistré une régression de 39,56%.

Tableau n° 11.

Ressources de trésorerie
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Réalisation fin mars 2023	Taux de réalisation fin mars 2023	Réalisation fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Emprunts projets	131,63	28,99	22,02%	16,09	80,20%
Titres publics	574,62	77,14	13,42%	159,5	-51,64%
Autres emprunts	60	0	0,00%	0	-
TOTAL GENERAL	766,24	106,12	13,85%	175,59	-39,56%

Sources : DGBF, DGTCP

III. L'exécution des dépenses du budget général

Les dépenses du budget général sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

A fin mars 2023, le taux d'exécution des dépenses du budget général est de 23,11%, soit un montant de 451,53 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 1.953,48 milliards de FCFA. Par rapport à la même période de l'année 2022, les dépenses sont en hausse de 68,04 milliards de FCFA, correspondant à un taux de progression de 17,75%. Cette progression est due à un accroissement des dépenses en atténuation de recettes, des dépenses de transfert et des projets d'investissement (cf Tableau n° 12).

Tableau n° 12. Exécution globale des dépenses du budget général
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI	Exécution fin mars 2023	Taux d'exécution fin mars 2023	Exécution fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Dépenses budgétaires	1 554,72	319,40	20,54%	272,00	17,43%
Intérêts de la Dette Publique	142,93	42,54	29,76%	40,27	5,62%
Dépenses en atténuation de recettes	146,96	43,04	29,29%	24,36	76,67%
Dépenses de Personnel	301,96	65,42	21,66%	55,00	18,95%
Dépenses d'acquisition de biens et services	155,01	29,03	18,73%	39,81	-27,08%
Dépenses de Transfert	198,26	63,46	32,01%	54,14	17,22%
Dépenses en capital	609,60	75,91	12,45%	58,41	29,96%
Dépenses d'investissement (HPIP)	31,38	0,79	2,52%	1,14	-30,36%
Projets d'investissement	578,22	75,12	12,99%	57,28	31,15%
RI	243,50	14,98	6,15%	25,31	-40,82%
RE	334,73	60,14	17,97%	31,97	88,14%
Charges de trésorerie	398,76	132,03	33,11%	111,39	18,53%
Amortissement de la Dette	398,76	132,03	33,11%	111,39	18,53%
TOTAL GENERAL	1 953,48	451,43	23,11 %	383,38	17,75%

Sources ; DGBF, DGTCP, DNCF

A. L'Analyse de l'exécution du budget général par nature de dépense

Des mouvements de crédits peuvent modifier en cours d'exécution l'autorisation initiale donnée par le Parlement au moment du vote de la loi de finances. Ainsi, le budget est exécuté à partir des dotations finales qui correspondent aux prévisions de la loi de finances modifiées des mouvements de crédits intervenus après le vote. C'est sur cette base que sont calculés les taux d'exécution budgétaire.

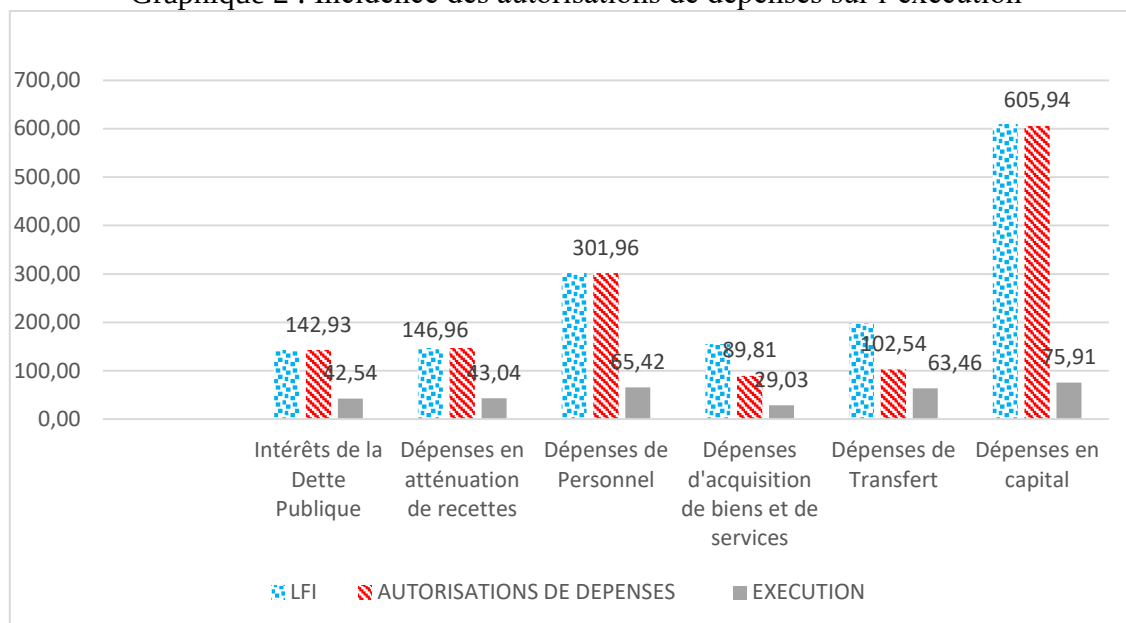
L'exécution des dépenses budgétaires est encadrée par les fiches d'autorisation de dépenses qui régulent l'ouverture des crédits par grandes natures de dépenses. A fin mars 2023, la part des dépenses autorisées ainsi que leur incidence sur l'exécution de la loi de finances sont retracées dans le tableau 13 suivant :

Tableau n° 13. Incidence des autorisations de dépenses sur l'exécution budgétaire
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI (1)	AUTORISATIONS DE DEPENSES (2)	31-mars-23			
			TAUX DE DEPENSES AUTORISEES (3 = 2/1)	EXECUTION (4)	TAUX D'EXECUTION (5 = 4/1)	TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES AUTORISEES (6 = 4/2)
Intérêts de la Dette Publique	142,93	142,93	100,00%	42,54	29,76%	29,76%
Dépenses en atténuation de recettes	146,96	146,96	100,00%	43,04	29,29%	29,29%
Dépenses de Personnel	301,96	301,96	100,00%	65,42	21,66%	21,66%
Dépenses d'acquisition de biens et de services	155,01	89,81	57,94%	29,03	18,73%	32,33%
Dépenses de Transfert	198,26	102,54	51,72%	63,46	32,01%	61,89%
Dépenses en capital	609,60	605,94	99,40%	75,91	12,45%	12,53%
TOTAL	1554,72	1390,13	89,41%	319,40	20,54%	22,98%

Sources : DGBF, DGTCP, DNCF, OTR

Graphique 2 : Incidence des autorisations de dépenses sur l'exécution



Source : DGBF

Au titre du premier trimestre 2023, les dépenses sont globalement autorisées à 100%, excepté les dépenses de biens et services et de transferts qui le sont à 50%. Sur les grandes natures de dépenses, les dépenses de paiements des intérêts de la dette publique et les transferts ont connu les plus fortes exécutions avec des taux respectifs de 29,76% et 32,01%.

Le tableau n°14 présente le taux d'exécution de chaque catégorie de dépenses prévues par la LOLF aux différentes phases de la chaîne de la dépense.

Tableau n° 14. Exécution des dépenses aux différentes phases de la chaîne de la dépense (en milliards de FCFA)

LIBELLES	LFI (1)	31-mars-23					
		ENGAGEMENT (2)	TAUX D'EXECUTION (3= 2/1)	MANDATEMENT (4)	TAUX D'EXECUTION (5= 4/1)	REGLEMENT (5)	TAUX D'EXECUTION (6= 5/1)
Dépenses budgétaires	1554,72	319,81	20,57%	319,78	20,57%	319,11	20,53%
Intérêts de la Dette Publique	142,93	42,54	29,76%	42,54	29,76%	42,54	29,76%
Dépenses en atténuation de recettes	146,96	43,04	29,29%	43,04	29,29%	43,04	29,29%
Dépenses de Personnel	301,96	65,42	21,66%	65,42	21,66%	65,42	21,66%
Dépenses d'acquisition de biens et services	155,01	29,41	18,98%	29,41	18,98%	29,05	18,74%
Dépenses de Transfert	198,26	63,49	32,03%	63,46	32,01%	63,15	31,85%
Dépenses en capital	609,60	75,91	12,45%	75,91	12,45%	75,91	12,45%
Charges de trésorerie	398,76	132,03	33,11%	132,03	33,11%	132,03	33,11%
Amortissement	398,76	132,03	33,11%	132,03	33,11%	132,03	33,11%
TOTAL GENERAL	1953,48	451,84	23,13%	451,81	23,13%	451,13	23,09%

Sources : DGBF, DGTCP, DDCF

Les dépenses engagées et mandatées se chiffrent respectivement à 451,84 milliards de FCFA et 451,81 milliards de FCFA pour une prévision de 1.953,48 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 23,13%. Les dépenses mandatées sont réglées à hauteur de 451,13 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 23,09%.

1- Les dépenses budgétaires

Selon l'article 11 de la LOLF n° 2014-013 du 27 juin 2014, les dépenses budgétaires de l'Etat comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

1.1. Les dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont constituées des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transfert courant et des dépenses en atténuation de recettes.

a- Les charges financières de la dette

Ce sont les intérêts et autres frais financiers versés aux créanciers pour le paiement des charges liées aux emprunts de l'Etat.

Pour le compte de l'exercice 2023, il est prévu au budget 142,93 milliards de FCFA. Au cours du premier trimestre, le montant payé s'élève à 42,54 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 29,76%. Les intérêts de la dette réglés au 31 mars 2023 ont connu une hausse de 5,62% par rapport à leur niveau (40,27 milliards de FCFA) de la même période en 2022.

b- Les dépenses en atténuation de recettes

A fin mars 2023, les dépenses en atténuation de recettes sont ordonnancées à hauteur de 43,04 milliards de FCFA, représentant 29,29% des prévisions annuelles fixées à 146,96 milliards de FCFA.

Comparées à l'exécution à fin mars 2022 qui se chiffrait à 24,36 milliards de FCFA, on note une hausse de 18,68 milliards de FCFA, soit 76,67%.

c- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel regroupent l'ensemble des dépenses auxquelles l'Etat fait face au titre de son engagement envers des personnes physiques dont il est juridiquement l'employeur et à qui il verse des émoluments, ainsi que toutes dépenses induites par ces versements.

Les dépenses de personnel comprennent principalement les traitements et salaires, les indemnités et primes, les prestations familiales et les cotisations patronales. Elles se décomposent en trois (03) catégories à savoir le personnel civil, le personnel militaire et les dépenses communes.

L'ordonnancement des dépenses de personnel au 31 mars 2023 se chiffre à 65,42 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 21,66% des prévisions annuelles arrêtées à 301,96 milliards de FCFA. Comparé à la même période de 2022, où cet ordonnancement s'établissait à 55,00 milliards de FCFA, on note une augmentation de 10,42 milliards de FCFA, soit un taux de variation de 18,95%.

L'effectif du personnel ayant émargé sur le budget général au cours du premier trimestre est passé de 55.846 agents le 1^{er} janvier 2023 à 56.365 agents le 31 mars 2023, soit une hausse de 0,93% de l'effectif due aux nouvelles recrues.

d- Les dépenses d'acquisition des biens et services

Ce sont des dépenses qui servent à l'achat des biens et services destinés au fonctionnement des services administratifs.

Le niveau d'ordonnancement des dépenses d'achat des biens et services au 31 mars 2023 est de 29,03 milliards de FCFA, équivalant à un taux d'exécution de 18,73% par rapport aux prévisions annuelles de 155,01 milliards de FCFA.

Rapporté à fin mars 2022 où le niveau desdites dépenses se situait à 39, 81 milliards de FCFA, il en résulte une variation à la baisse de 27,08%.

e- Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert correspondent aux montants alloués par l'Etat à d'autres personnes (publiques ou privées), sans que celles-ci aient rendu effectivement des services économiques.

Il s'agit des transferts aux autres administrations publiques, aux institutions à but non lucratif, aux ménages et des bourses.

A fin mars 2023, les dépenses de transfert sont ordonnancées à hauteur de 63,46 milliards de FCFA pour une prévision de 198,26 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 32,01%. Le dépassement observé au titre de cette nature de dépense s'explique par le financement additionnel des mesures urgentes prises par le gouvernement, notamment les dépenses liées à la situation sécuritaire au nord du pays, les subventions aux produits pétroliers et au gaz.

Comparées à l'exécution à fin mars 2022 qui se chiffrait à 54,14 milliards de FCFA, on note une hausse de 9,32 milliards de FCFA, soit un taux de 17,22%.

1.2. Les dépenses en capital

Les dépenses en capital sont des dépenses publiques destinées à la création de biens nouveaux qui se traduisent par un enrichissement. Elles sont financées par des ressources internes et externes.

L'ensemble des dépenses exécutées à fin mars 2023 s'élève à 75,91 milliards de FCFA pour une prévision de 609,60 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 12,45%. A la même période de l'année dernière, l'exécution se situait à 58,41 milliards de FCFA, soit une hausse de 29,96%.

Les décaissements sur ressources internes à fin mars 2023, s'élèvent à 15,77 milliards de FCFA contre une prévision de 274,88 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 5,74%. (cf. annexe 7).

Les ressources externes proviennent des emprunts projets, des dons projets et des dons programmes. Les décaissements sur ressources extérieures au 31 mars 2023 se chiffrent à 60,14 milliards de FCFA pour une prévision de 334,73 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 17,97% sur la base des informations disponibles telles que renseignées dans l'annexe 6.

Les décaissements sur les dons projets s'élèvent à 31,16 milliards de FCFA pour une prévision de 203,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 15,34% (cf. annexe 3).

Les décaissements sur les emprunts projets s'élèvent à 28,99 milliards de FCFA pour une prévision de 131,63 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 22,02%. (cf. annexe 4).

L'exécution des dépenses des projets d'investissement par secteur se présente comme l'indique le tableau 15 ci-après :

*Tableau n° 15. Tableau récapitulatif des exécutions des projets d'investissement publics par fonction
(en milliards de FCFA)*

Fonctions	31-mars-23				
	Prévision	AE	CP	Exécution	Taux d'exécution fin mars 2023
Services généraux des administrations publiques	37,91	38,50	37,91	3,27	8,64%
Défense	49,51	71,10	49,51	4,56	9,22%
Ordre et sécurité publics	2,28	3,13	2,28	0,01	0,26%
Affaires économiques	268,88	710,44	268,88	38,43	14,29%
Protection de l'environnement	14,19	16,54	14,19	3,21	22,61%
Logement et équipements collectifs	68,62	140,16	68,62	4,73	6,89%
Santé	82,47	74,76	82,47	9,50	11,52%
Loisirs, culture et culte	1,53	3,50	1,53	0,04	2,86%
Enseignement	32,67	22,96	32,67	2,64	8,10%
Protection sociale	51,54	66,76	51,54	9,51	18,45%
TOTAL	609,60	1147,86	609,60	75,91	12,45%

Sources : DGBF, DDPF

L'exécution des dépenses d'investissement par fonction et par source de financements se présente comme l'indique respectivement les annexes 6 et 7.

Les dépenses en capital comprennent les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et les dépenses de transfert en capital.

Au titre de l'exercice 2023, la loi de finances a réparti les crédits budgétaires qu'elle a ouverts entre les différents ministères et institutions. A l'intérieur des ministères, ces crédits sont décomposés en programmes (pilotage et soutien, opérationnels) auxquels sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction de la finalité d'intérêt général et des résultats attendus. Par ailleurs, les crédits budgétaires non repartis en programmes sont repartis en dotations en

vue de couvrir les dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés les objectifs de politiques publiques ou de critère de performance.

B. La situation d'exécution du budget en programmes et en dotations

Au titre de l'exercice 2023, le budget de l'Etat fait ressortir au total 109 programmes des ministères, 04 programmes de comptes d'affectation spéciale (CAS) et 18 dotations des institutions constitutionnelles et républicaines y compris celles des crédits globaux et de la charge financière de la dette publique.

La situation de consommation des crédits de paiement des programmes budgétaires et des dotations y compris certaines dépenses spécifiques est de 319,40 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 20,54% sur une prévision de 1.554,40 milliards de FCFA.

Sur un montant prévisionnel de 1.000,88 milliards de FCFA, les programmes opérationnels et de pilotage ont été exécutés à hauteur de 187,81 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 18,76%.

A fin mars 2023, sur une prévision de 553,84 milliards de FCFA, les crédits répartis en dotations ont été exécutés à hauteur de 131,59 milliards de FCFA, soit un taux de 23,76%.

Prévus pour un montant de 54,43 milliards de FCFA, les crédits budgétaires répartis en programmes pilotage et soutien connaissent une exécution de 18,95 milliards de FCFA, soit 34,81%. S'agissant des programmes opérationnels, ils sont exécutés à hauteur de 168,87 milliards de FCFA pour une prévision de 946,45 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 17,84%.

En définitive, l'exécution globale des dotations et programmes de l'Etat à fin mars 2023 est illustrée par les données du tableau 16 ci-après.

Tableau n° 16. Exécution des dépenses budgétaires en dotations et en programmes
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	DOTATIONS		PROGRAMMES PILOTAGES		PROGRAMMES OPERATIONNELS		TOTAL		
	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE	142,93	42,54	0,00	0,00	0,00	0,00	142,93	42,54	29,76%

DEPENSE EN ATTENUATION DES RECETTES	146,96	43,04	0,00	0,00	0,00	0,00	146,96	43,04	29,29%
PERSONNEL	11,67	3,07	28,85	16,16	261,44	46,18	301,96	65,42	21,66%
BIENS ET SERVICES	115,61	22,34	15,23	1,92	24,17	4,78	155,01	29,03	18,73%
TRANSFERTS COURANTS	25,52	9,08	1,69	0,39	171,05	53,99	198,26	63,46	32,01%
DEPENSES EN CAPITAL	111,15	11,52	8,66	0,48	489,79	63,92	609,60	75,91	12,45%
TOTAL GENERAL	553,84	131,59	54,43	18,95	946,45	168,87	1554,72	319,40	20,54%

Sources : DGBF, DGTCP

L'annexe 5 donne le détail du niveau d'exécution des programmes et des dotations à fin mars 2023.

C- L'exécution des dépenses de l'Etat par fonction

La classification fonctionnelle permet de répartir les charges de l'Etat par rapport aux objectifs sociaux économiques. A fin mars 2023, l'exécution des dépenses budgétaires par fonction est illustrée par le tableau 17 ci-après.

Tableau n° 17.

**Exécution des dépenses par classification fonctionnelle/économique
(en milliards de FCFA)**

GRANDE NATURE	Services généraux des administrations publiques		Défense		Ordre et sécurité publics		Affaires Economiques		Protection de l'environnement		Logement et équipements collectifs		Santé		Loisirs, Culture et Culte		Enseignement		Protection sociale	
	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION	LFI	EXECUTION
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE	142,93	42,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSE EN ATTENUATION DES RECETTES	146,96	43,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL	43,12	15,35	48,03	12,10	24,22	4,45	11,65	1,82	2,03	0,38	0,73	0,12	28,26	2,20	3,39	0,44	137,75	27,37	2,80	1,18
BIENS ET SERVICES	89,15	13,82	17,41	3,53	2,61	0,47	9,55	7,69	0,09	0,01	4,83	1,21	0,89	0,03	1,62	0,04	6,96	1,55	21,87	0,69
TRANSFERTS COURANTS	44,49	17,86	0,68	0,34	2,66	1,09	72,97	10,91	1,30	0,50	1,65	0,82	13,98	5,84	3,36	1,70	43,80	18,63	13,39	5,78
DEPENSES EN CAPITAL	37,91	0,53	49,51	4,56	2,28	0,01	268,88	68,78	14,19	0,06	68,62	1,55	82,47	0,36	1,53	0,04	32,67	0,00	51,54	0,00
TOTAL GENERAL	504,55	133,14	115,63	20,53	31,77	6,02	363,05	89,20	17,61	0,95	75,82	3,71	125,61	8,43	9,90	2,22	221,18	47,56	89,60	7,64
TAUX PAR FONCTIONS	26,39%		17,76%		18,93%		24,57%		5,40%		4,89%		6,71%		22,40%		21,50%		8,53%	

Sources : DGBF

❖ **Services généraux des administrations publiques**

Le taux d'exécution des crédits de paiement inscrits au budget de l'Etat, exercice 2023, au titre des services généraux des administrations publiques, s'élève à 26,39% à la date du 31 mars 2023. Ce niveau d'exécution est sous-tendu par les dépenses liées au fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, les affaires financières et fiscales ainsi que les affaires étrangères.

❖ **Défense**

Le taux d'exécution des crédits de paiement cumulés pour la défense au titre du premier trimestre de l'année 2023 s'élève à 17,76%, soit un montant de 20,53 milliards de FCFA.

❖ **Ordre et sécurité publics**

Pour le compte de l'ordre et sécurité publics, comprenant les dépenses des services de police, des tribunaux et d'autres non classés ailleurs, le taux d'exécution à la fin du premier trimestre 2023 est de 18,93% pour une prévision de 31,77 milliards de FCFA.

❖ **Affaires économiques**

Les crédits de paiement inscrits au budget de l'Etat 2023 au titre des affaires économiques ont été exécutés à fin mars 2023 à hauteur de 24,57%, soit 89,20 milliards de FCFA pour une prévision de 363,05 milliards de FCFA.

❖ **Protection de l'environnement, Logement et équipements collectifs, Loisirs, culture et culte**

Les crédits de paiement exécutés au titre des fonctions « protection de l'environnement, logement et équipements collectifs, loisirs, culture et culte » se chiffrent respectivement à 0,95 ; 3,71 et 2,22 milliards de FCFA pour des prévisions de 17,61 ; 75,82 et 9,90 milliards de FCFA. Quant à leurs taux d'exécution par rapport aux prévisions, ils s'élèvent respectivement à 5,40 %, 4,89 % et 22,40 %.

❖ Santé

Pour une prévision de 125,61 milliards de FCFA, la fonction « santé » a été exécutée à fin mars 2023 à hauteur de 8,43 milliards de FCFA, soit un taux de 6,71%.

❖ Enseignement

Les crédits de paiement inscrits au budget de l'Etat 2023 au titre de la fonction Enseignement ont été exécutés à fin mars 2023 à hauteur de 21,50%, soit un montant de 47,56 milliards de FCFA des crédits ordonnancés.

❖ Protection sociale

Avec un taux d'exécution de 8,53% des prévisions au 31 mars 2023, les crédits de paiement inscrits et exécutés au budget de l'Etat 2023 au titre de la protection sociale s'élèvent à 7,64 milliards de FCFA.

D- La situation d'exécution des dépenses spécifiques

Les dépenses spécifiques regroupent les dépenses sensibles au genre, les dépenses effectuées sur les crédits alloués aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation et les dépenses affectées aux secteurs sociaux (C. f . tableaux 18 et 19).

a. La situation d'exécution des dépenses sensibles au genre

Le budget sensible au genre prend en considération la contribution différenciée des femmes et des hommes dans les interventions de l'Etat et veille à une allocation budgétaire qui réponde de manière équitable aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes avec pour objectif ultime la promotion du développement harmonieux et la réduction des inégalités socioéconomiques basées sur le genre.

La situation d'exécution du budget programme à fin mars 2023 montre une exécution des dépenses sensibles au genre à hauteur de 15,23%. Ce niveau d'exécution prend en compte les dépenses à objectif principal (score 2) pour 12,67% et celles à objectifs significatifs (score 1) pour 16,19% des ministères consacrées à l'action « Genre et Equité » et au programme

opérationnel « genre » du ministère en charge de la promotion de la femme et d'autres ministères. Le tableau 18 suivant donne la synthèse.

Tableau n° 18. Exécution des dépenses sensible au Genre
(en milliards de FCFA)

SECTION	MINISTERES PILOTES	OBJECTIF PRINCIPAL (SCORE 2)			OBJECTIF SIGNIFICATIF (SCORE 1)			BUDGET SENSIBLE AU GENRE (SCORE 1+2)		
		LFI	EXECUTION	TAUX EXECUTION	LFI	EXECUTION	TAUX EXECUTION	LFI	EXECUTION	TAUX EXECUTION
170	Cour des Comptes	0,000	0,000	-	0,030	0,001	3,83%	0,030	0,001	3,83%
240	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	0,003	0,000	0,00%	19,191	0,875	4,56%	19,195	0,875	4,56%
420	Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	0,000	0,000	-	0,413	0,400	96,95%	0,413	0,400	96,95%
510	Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	0,031	0,004	12,00%	0,008	0,000	0,00%	0,039	0,004	9,51%
530	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	0,006	0,000	0,00%	17,771	6,591	37,09%	17,777	6,591	37,08%
610	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	18,044	2,181	12,09%	0,316	0,065	20,74%	18,359	2,247	12,24%
740	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	0,590	0,250	42,37%	0,000	0,000	-	0,590	0,250	42,37%
810	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	0,586	0,000	0,00%	13,880	0,420	3,03%	14,465	0,420	2,90%
830	Ministère des travaux publics	0,031	0,010	32,79%	0,000	0,000	-	0,031	0,010	32,79%
Total général		19,29	2,45	12,67%	51,61	8,35	16,19%	70,90	10,80	15,23%

Sources : DGBF

b. La situation d'exécution des transferts au profit des collectivités territoriales

Dans l'attente du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales suite à la communalisation intégrale du territoire intervenue en 2019, l'exécution du budget 2023 permet au titre des subventions allouées dans le cadre de la décentralisation de commencer le reporting des ressources affectées à ce démembrement de l'Etat. Ainsi, au 31 mars 2023, seules les subventions ont été exécutées à 50%, soit 3,53 milliards pour une prévision de 7,06 milliards de FCFA tandis que les investissements prévus pour un montant de 12,58 milliards de FCFA n'ont connu aucune exécution (cf. tableau 19).

*Tableau n° 19. Exécution des dépenses des collectivités territoriales
(en milliards de FCFA)*

LIBELLES	LFI	ENGAGEMENT	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
TRANSFERT COURANT	7,06	3,53	3,53	50,00%
INVESTISSEMENT	12,58	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	19,64	3,53	3,53	17,98%

Sources : DGBF

L'appui aux Collectivités territoriales est appelé à s'étendre à toutes les autres entités étatiques jusqu'à couverture intégrale du champ de l'Etat (Administration centrale, Collectivités locales, Etablissements publics à caractère administratif, Organismes de protection sociale).

c. La situation d'exécution des dépenses sociales

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sociales visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables, des dépenses dites sociales ont été prévues et autorisées dans la LFI. A cet effet, l'allocation accordée a été revue à la hausse, passant de 522,2 milliards de FCFA en 2022 à 627,99 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 20,26%.

Les secteurs sociaux ciblés englobent dix (10) ministères ainsi qu'un (1) programme d'appui aux populations (PAPV) et une provision de lutte contre la Covid-19 comme l'indique le tableau n°20. Les crédits alloués aux secteurs sociaux, prévus pour un montant de 627,99

milliards de FCFA, ont été exécutés au premier trimestre 2023 à hauteur de 80,09 milliards de FCFA, soit un taux de 12,75%.

*Tableau n° 20. Exécution des dépenses sociales
(en milliards de FCFA)*

MINISTERE		LFI	ENGAGEMENT	ORDONNANCE	TAUX D'EXECUTION
240	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	28,45	3,64	3,64	12,79%
510	Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	189,54	35,18	35,17	18,55%
530	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	40,92	17,50	17,50	42,76%
610	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	127,09	12,13	12,11	9,53%
740	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	3,54	0,85	0,84	23,74%
810	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	52,42	7,76	7,76	14,80%
811	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	26,54	0,22	0,21	0,78%
831	Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	31,63	1,25	1,25	3,95%
840	Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	61,20	0,19	0,19	0,30%
831	Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	31,63	1,25	1,25	3,95%
	Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)	20,00	0,00	0,00	0,00%
	Provision Covid	15,00	0,19	0,18	1,22%
TOTAL GENERAL		627,99	80,15	80,09	12,75%

Sources : DGBF

2- Les charges de trésorerie

Elles portent sur le remboursement des emprunts à court, moyen et long termes et la réduction de la participation.

D'un montant prévisionnel de 398,76 milliards de FCFA, les charges de trésorerie sont exécutées à hauteur de 132,03 milliards de FCFA à fin mars 2023, soit un taux d'exécution de 33,11% (cf. Tableau 21).

Tableau n° 21. Charges de trésorerie
(en milliers de FCFA)

LIBELLES	LFI	Exécution fin mars 2023	Taux d'exécution fin mars 2023	Exécution fin mars 2022	Taux de variation 2023- 2022
Amortissement de la Dette	398,76	132,03	33,11%	111,39	18,53%
TOTAL GENERAL	398,76	132,03	33,11%	111,39	18,53%

Sources : DGBF, DGTCP

IV. L'exécution des comptes spéciaux du Trésor (CST)

Des Comptes spéciaux du Trésor peuvent être ouverts par une loi de finances pour retracer les opérations effectuées par les services de l'Etat. Ils comprennent les catégories suivantes :

- les comptes d'affectation spéciale ;
- les comptes de commerce ;
- les comptes de règlement avec les gouvernements ou autres organismes étrangers ;
- les comptes de prêts ;
- les comptes d'avances ;
- les comptes de garanties et d'aval.

Au titre de l'exercice 2023, seuls les comptes d'affectation spéciale ont été ouverts. Ils comprennent :

- le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) ;
- le Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH) ;
- le Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT) ;
- le Fonds national du développement forestier (FNDF).

Prévus en recettes et en dépenses pour un montant de 4,44 milliards de FCFA, les recettes et les dépenses des CAS ont été recouvrées et exécutées à fin mars 2023 respectivement pour un montant de 0,76 et 1,30 milliard de FCFA, soit un taux de réalisation de 17,10% et d'exécution de 29,36%.

Tableau n° 22.

Programmes des comptes d'affectation spéciale
(en milliards de FCFA)

CAS	31-mars-23			
	LFI			
	Crédit de paiement	Recettes	Exécution	Taux d'exécution
Programme FNAFPP (Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle)	1,63	0,31	0,19	11,40%
Programme FSDH (Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie)	1,84	0,31	0,76	41,34%
Programme FPDT (Ministère de l'industrie et du tourisme)	0,50	0,08	0,36	71,44%
Programme FNDF (Ministère de l'environnement et des ressources forestières)	0,48	0,06	0,00	0,00%
TOTAL	4,44	0,76	1,30	29,36%

Source : DGBF, PGE, RGE

V. Les soldes

Sur la base des encaissements et ordonnancements effectués, la situation de l'exécution du budget de l'Etat au 31 mars 2023 se présente comme suit :

- recettes : 362,05 milliards de FCFA pour une prévision de 1.953,48 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 18,53% ;
- dépenses : 451,43 milliards de FCFA pour une prévision de 1.953,48 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 23,11% ;
- solde budgétaire négatif de 63,47 milliards de FCFA;
- solde de trésorerie négatif de 25,90 milliards de FCFA ;
- solde d'exécution négatif de 0,54 milliard de FCFA des comptes spéciaux du Trésor ;
- solde général d'exécution négatif de 88,83 milliards de FCFA.

Tableau n° 23. Situation résumée de l'exécution du budget de l'Etat à fin mars 2023
(en milliards de FCFA)

LIBELLES	31-mars-23			Taux de variation 2023-2022
	LFI (1)	EXECUTION (BASE ORDONNANCEMENT) (2)	TAUX D'EXECUTION (3= 2/1)	
RECETTES DU BUDGET GENERAL (a)	1953,48	362,05	18,53%	-8,23%
Recettes budgétaires (b)	1187,23	255,93	21,56%	16,90%
Recettes fiscales	912,10	219,87	24,11%	19,61%
Recettes non fiscales	60,07	4,90	8,16%	-74,51%
Dons projets	203,10	31,16	15,34%	96,17%
Dons programmes	11,97	0,00	0,00%	-
Ressources de trésorerie (c)	766,24	106,12	13,85%	-39,56%
Emprunts projets	131,63	28,99	22,02%	80,20%
Titres publics	574,62	77,14	13,42%	-51,64%
Autres emprunts	60,00	0,00	0,00%	-
DEPENSES DU BUDGET GENERAL (d)	1953,48	451,43	23,11%	17,75%
Dépenses budgétaires (e)	1554,72	319,40	20,54%	17,43%
Intérêts de la Dette Publique	142,93	42,54	29,76%	5,62%
Dépenses en atténuation de recettes	146,96	43,04	29,29%	76,67%
Dépenses de Personnel	301,96	65,42	21,66%	18,95%
Dépenses d'acquisition de biens et services	155,01	29,03	18,73%	-27,08%
Dépenses de Transfert	198,26	63,46	32,01%	17,22%
Dépenses en capital	609,60	75,91	12,45%	29,96%
Charges de trésorerie (f)	398,76	132,03	33,11%	18,53%
Amortissement de la dette	398,76	132,03	33,11%	18,53%
Solde du budget général (g = a - d)	0,00	-89,38		-
Solde budgétaire (h =b- e)	-367,49	-63,47		

LIBELLES	31-mars-23			Taux de variation 2023-2022
	LFI (1)	EXECUTION (BASE ORDONNANCEMENT) (2)	TAUX D'EXECUTION (3= 2/1)	
Solde de trésorerie (i = c-f)	367,49	-25,90		
Recettes des CST(j)	4,44	0,76	17,10%	-
Dépenses des CST (k)	4,44	1,30	29,36%	-
Solde des CST (l = j - k)	0,00	-0,54	-	-
Solde général d'exécution (m= g - l)	0,00	-88,83	-	-

Sources : DGBF

CONCLUSION

Le budget de l'Etat, exercice 2023, s'exécute dans un contexte marqué par la conjoncture économique peu favorable ainsi que la prise en compte des nouvelles dépenses pour satisfaire notamment aux impératifs sécuritaires et aux dépenses sociales permettant de protéger le pouvoir d'achat des ménages en particulier les couches les plus vulnérables.

L'exécution du budget de l'Etat à fin mars 2023 a dégagé un solde déficitaire de 88,83 milliards de FCFA. Ce solde résulte des niveaux de réalisation des recettes de 362,05 milliards de FCFA et des ordonnancements des dépenses de 451,43 milliards de FCFA, soit respectivement 18,53% et 23,11% des prévisions budgétaires ainsi qu'un solde d'exécution négative de 0,54 milliard de FCFA des recettes et des dépenses des Comptes spéciaux du trésor.

ANNEXES

Annexe n° 1. Effectif des agents effectivement payés dans la Fonction Publique de janvier à mars 2023

Catégorie	Janvier	Février	Mars
A1	6 324	6 322	6 369
A2	14 840	14 863	15 002
A3	529	529	530
B	25 587	25 718	26 103
C	2 643	2 629	2 599
D	5 218	5 222	5 219
Contractuels	608	586	447
Contractuels AN	97	96	96
Total	55 846	55 965	56 365

Source : DGBF, DF

Annexe n° 2. Effectif des membres des Institutions de la République effectivement payés de janvier à mars 2023

DESIGNATION	Janvier	Février	Mars
Membres du gouvernement et assimilés	53	53	53
Membres Cour Constitutionnelle	7	7	7
Président de la Cour Suprême	1	1	1
Membres Cour des Comptes	24	22	22
Députés AN	91	91	91
Anciens Premiers Ministres	8	8	8
Ancien Président de l'AN	4	4	4
Anciennes Premières Dames	1	1	1
Médiateur de la République	1	1	1
Chef de file de l'Opposition	1	1	1
SG des Ordres Nationaux	1	1	1
Total	192	190	190

Source : DGBF, DF

Annexe n° 3. Tableau détaillé sur les prévisions et décaissements des dons
(en milliards de FCFA)

Sources de Financement	Prévisions	Exécutions à fin mars 2023	Taux d'exécution
AFD	16,40	1,12	6,84%
AIEA	0,02	0,00	0,00%
BAD	3,28	0,04	1,21%
BM	63,66	25,51	40,07%
BID	3,00	0,00	0,00%
FAD	0,40	0,00	0,00%
Fonds Allemand	11,14	0,80	7,17%
Fonds Coréens	2,33	0,00	0,00%
Fonds Egyptiens	1,00	0,00	0,00%
FEM	2,53	0,00	0,00%
Fonds Gavi	0,95	0,47	50,03%
FIDA	1,80	0,02	1,33%
Fonds Mondial	44,19	0,67	1,51%
FSD	2,09	0,00	0,00%
FJD	0,11	0,00	0,00%
JICA	3,02	0,00	0,00%
GIZ/Dons	4,55	0,00	0,00%
KFW	18,61	1,01	5,43%
ONUA	1,13	0,00	0,00%
PNUE	0,22	0,02	10,42%
PNUD	1,71	0,00	0,00%
RFA	0,24	0,00	0,00%
UEMOA	1,22	0,00	0,00%
UNFPA	3,37	0,00	0,00%
UE	16,14	1,49	9,22%
TOTAL	203,10	31,16	15,34%

Source : DGBF, DDPF

Annexe n° 4. Tableau détaillé sur les prévisions et décaissements des emprunts
(en milliards de FCFA)

Sources de Financement	Prévisions	Exécutions à fin mars 2023	Taux d'exécution
AFD	21,35	3,14	14,69%
BAD	5,32	0,60	11,24%
BADEA	1,40	0,53	37,79%
BIDC	4,61	0,00	0,00%
BID	14,39	1,45	10,11%
BM	39,17	15,38	39,26%
BOAD	14,49	1,61	11,09%

Sources de Financement	Prévisions	Exécutions à fin mars 2023	Taux d'exécution
EXIM BANK Inde	5,50	1,94	35,36%
Fonds Abu-Dhabi	0,85	0,22	25,40%
Fonds Kalifa	0,06	0,00	0,00%
FIDA	0,44	0,00	0,00%
FKD	4,44	0,40	9,06%
FSD	2,00	0,41	20,42%
FSN	0,79	0,00	0,00%
OFID	1,86	0,70	37,38%
NATIXIS	8,33	1,98	23,81%
MUFG Bank	4,00	0,00	0,00%
Rimon-Group	2,63	0,63	23,90%
TOTAL	131,63	28,99	22,02%

Source : DGBF, DDPF,

Annexe n° 5. Tableau récapitulatif de l'exécution des programmes et des dotations par ministères
(en milliards de FCFA)

MINISTERES		PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
			DOTATIONS		ORDONNANCER
			AE	CP	
110	Assemblée Nationale	Dotation : Assemblée Nationale	0,75	5,80	1,73
		Total Assemblée Nationale	0,75	5,80	1,73
120	Présidence de la République	Dotation : Présidence de la République	4,24	26,71	10,10
		Total Présidence de la République	4,24	26,71	10,10
121	Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	Inclusion financière et secteur informel	0,03	0,08	0,00
		Pilotage et soutien aux services de l'IFSI	0,03	0,13	0,01
		Secteur informel	-	0,50	-
		Total Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	0,05	0,71	0,01
130	Premier Ministère	Dotation : Pilotage stratégique de la Primature	0,10	1,40	0,26
		Total Premier Ministère	0,10	1,40	0,26
131	Secrétariat Général du Gouvernement	Dotation : SGG	0,05	0,23	0,02

MINISTERES	PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23			
		DOTATIONS		ORDONNANCER	
		AE	CP		
	Total Secrétariat Général du Gouvernement	0,05	0,23	0,02	
140	Cour Constitutionnelle	Dotation: Cour Constitutionnelle	0,10	1,05	0,05
		Total Cour Constitutionnelle	0,10	1,05	0,05
150	Cour Suprême	Dotation: Cour Suprême	0,05	0,91	0,15
		Total Cour Suprême	0,05	0,91	0,15
160	Médiature	Dotation: Médiature	0,03	0,11	0,01
		Total Médiature	0,03	0,11	0,01
170	Cour des Comptes	Dotation : Cour des Comptes	1,53	2,59	0,19
		Total Cour des Comptes	1,53	2,59	0,19
180	Conseil Economique et Social	Dotation : Conseil Economique et Social	-	0,50	-
		Total Conseil Economique et Social	-	0,50	-
190	Haute Autorité de l'Audiovisuel & de la Communication	Dotation : Pilotage et soutien aux services de la HAAC	-	0,31	0,13
		Total Haute Autorité de l'Audiovisuel & de la Communication	-	0,31	0,13
210	Ministère de l'Economie et des Finances	Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et la corruption	0,03	2,07	0,36
		Dotation : Dépenses communes de transfert	-	14,60	7,03
		Gestion de la trésorerie de l'Etat, production des comptes publics et sauvegarde du patrimoine de l'Etat	7,04	10,87	0,63
		Gestion macroéconomique	3,01	3,35	0,10
		Mobilisation des ressources financières	-	20,05	10,01
		Pilotage et soutien des services du MEF	2,13	3,49	0,18
		Programmation et gestion budgétaire	0,02	2,90	0,37
		Dotation : Charges financières de la dette publique	-	142,93	-

MINISTERES		PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
			DOTATIONS		ORDONNANCER
			AE	CP	
		Dotation : Dépenses communes ordinaires	-	247,54	13,95
		Dotation : Dépenses communes d'investissement	58,68	58,68	6,85
		Total Ministère de l'Economie et des Finances	70,91	506,49	39,48
220	Ministère du Plan et de la Coopération	Coopération au développement	0,00	0,42	0,01
		Développement des territoires	0,82	0,27	0,01
		Pilotage et Soutien aux services du ministère du plan et de la coopération	0,08	0,71	0,17
		Planification du développement	10,96	12,49	0,58
		Total Ministère du Plan et de la Coopération	11,87	13,89	0,78
230	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	Diplomatie économique et rayonnement du Togo aux plans sous régional, régional et international	0,21	17,03	1,36
		Mobilisation de la diaspora et placement des togolais dans les Organisations internationales	0,01	0,13	0,00
		Pilotage et soutien aux services du ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur	0,13	1,11	0,20
		Total Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	0,36	18,27	1,57
240	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Développement à la base	20,62	22,62	1,29
		Jeunesse	0,91	5,60	2,32
		Pilotage et soutien aux services du MDBJEJ	0,09	0,24	0,03
		Total Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	21,63	28,45	3,64
310	Ministère des Armées	Anciens combattants, mémoires, lien armée - nation	0,03	0,15	0,00
		Dotation : Infrastructures militaires + Besoins spécifiques MDAC + Renseignements	45,64	48,06	4,81

MINISTERES	PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
		DOTATIONS		ORDONNANCER
		AE	CP	
	Équipement, logistique et soutien interarmées	0,25	37,94	12,32
	Pilotage et soutien du MDAC	2,75	7,06	0,05
	Préparation et emploi des Forces	22,93	26,33	3,29
	Total Ministère des Armées	71,59	119,53	20,46
410	Décentralisation et Déconcentration	14,84	23,95	3,95
	Développement des territoires	0,05	0,84	0,01
	Gouvernance Politique et Institutionnelle	0,00	0,36	0,13
	Pilotage et soutien aux services du MATDDT	0,29	0,68	0,19
	Total Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	15,17	25,83	4,28
420	Accès au droit et à la justice	-	0,18	0,02
	Administration de la justice	0,02	3,42	0,45
	Administration pénitentiaire et réinsertion	-	1,86	0,68
	Pilotage et soutien des services du ministère de la justice	9,67	1,58	0,48
	Total Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	9,68	7,05	1,63
421	Conseil Supérieur de la Magistrature	-	0,07	0,01
	Total Conseil Supérieur de la Magistrature	-	0,07	0,01
430	Dotation du MSPC	-	1,84	0,50
	Pilotage et soutien des services du MSPC	0,85	1,13	0,58
	Protection civile	0,72	2,28	0,44
	Sécurité intérieure et criminalité transfrontalière	0,80	21,06	4,37
	Total Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	2,36	26,31	5,90
510	Ministère des Enseignement Primaire, Artisanat	0,00	0,73	0,34

MINISTERES	PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
		DOTATIONS		ORDONNANCER
		AE	CP	
Secondaire, Technique et de l'Artisanat	Enseignement secondaire général	-	56,02	3,42
	Enseignement technique et Formation professionnelle	3,97	13,64	2,03
	Enseignements Préscolaire et Primaire	12,36	98,91	19,38
	Pilotage et soutien des services du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	0,68	20,24	9,99
	Total Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	17,01	189,54	35,17
530	Enseignement Supérieur : Orientation et Promotion de la Formation Professionnelle vers les Métiers Prioritaires	0,03	35,05	17,29
	Pilotage et soutien aux services du MESR	0,29	0,67	0,18
	Recherche et Innovation	6,10	5,21	0,03
	Total Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	6,42	40,92	17,50
610	Couverture Santé Universelle	18,92	21,79	0,57
	Offre de services de santé de qualité et lutte contre la maladie	43,31	92,94	7,66
	Pilotage et soutien des services du ministère en charge de la santé	0,16	4,42	3,88
	Réponse aux urgences sanitaires	12,34	7,95	0,00
	Total Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	74,74	127,09	12,11
710	Emploi	-	2,00	0,92
	Fonction publique	-	0,58	0,18
	Modernisation de l'administration publique	0,30	0,56	0,04
	Pilotage et soutien au services du ministère en charge de la fonction publique	0,10	0,48	0,14
	Travail	-	1,11	0,14

MINISTERES	PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23			
		DOTATIONS		ORDONNANCER	
		AE	CP		
	Total Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social	0,40	4,73		1,42
720	Ministère de la Communication et des Médias	Communication et information	0,01	3,44	0,65
		Pilotage et soutien aux services du ministère de la Communication et des Médias (MCM)	0,09	0,54	0,12
		Total Ministère de la Communication et des Médias	0,10	3,98	0,77
740	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	Alphabétisation et éducation non formelle	-	0,20	0,07
		Genre et promotion de la femme	0,08	0,63	0,24
		Pilotage et soutien aux services du ministère	0,10	1,68	0,36
		Promotion de l'action sociale	0,04	0,67	0,08
		Protection de l'enfant	-	0,36	0,10
		Total Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	0,21	3,54	0,84
750	Ministère des Sports et Loisirs	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Sports et des Loisirs (MSL)	2,92	1,20	0,14
		Sports et Loisirs	-	2,56	1,17
		Loisirs	-	0,03	0,03
		Total Ministère des Sports et Loisirs	2,92	3,79	1,35
760	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	Cadre de vie	37,85	10,31	1,77
		Développement des infrastructures de production de l'information géographique	0,35	0,42	0,02
		Logement décent	8,50	3,02	0,11
		Pilotage et soutien aux services du MUHRF	0,10	0,44	0,06
		Total Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	46,81	14,20	1,96
810	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	Amélioration de la productivité et valorisation des produits	41,25	26,26	4,45

MINISTERES		PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
			DOTATIONS		ORDONNANCER
			AE	CP	
		Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques	17,93	8,34	0,39
		Sécurité alimentaire et résilience des populations	13,98	13,77	1,83
		Pilotage et soutien des services du MAEDR	1,21	4,04	1,09
		Total Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	74,37	52,42	7,76
811	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	Approvisionnement en eau potable	44,84	25,58	0,12
		Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	-	0,14	0,01
		Gestion intégrée des ressources en eau	0,20	0,24	0,01
		Pilotage et soutien des services du MEHV	0,10	0,58	0,06
		Total Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	45,14	26,54	0,21
813	Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière	Développement et protection du littoral	-	0,01	0,00
		Filière halieutique	1,08	1,19	0,00
		Pilotage et soutien aux services du Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière (MEMPPC)	0,03	0,19	0,02
		Transport maritime	1,81	0,93	0,01
		Total Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière	2,92	2,31	0,03
820	Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	Commerce et Consommation Locale	0,02	48,05	0,07
		Industrie	1,79	0,75	0,04
		Pilotage et soutien aux services du MCICL	0,08	0,35	0,10
		Secteur privé	0,00	0,94	0,00
		Total Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	1,89	50,08	0,22

MINISTERES		PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
			DOTATIONS		ORDONNANCER
			AE	CP	
821	Ministère de la Promotion des Investissements	Pilotage et Soutient des Services du MPI	0,10	0,25	0,01
		Promotion des Investissements	2,69	1,60	0,05
		Total Ministère de la Promotion des Investissements	2,79	1,85	0,06
830	Ministère des travaux publics	Développement des bâtiments publics	0,48	0,73	0,00
		Pilotage et soutien aux services du MTP	0,04	0,48	0,12
		Réseaux de routes nationales	378,52	96,66	0,15
		Total Ministère des travaux publics	379,04	97,87	0,27
831	Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	Développement et extension du réseau des pistes rurales	143,63	31,49	1,23
		Pilotage et soutien aux services du Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales (MDPR)	-	0,14	0,02
		Total Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	143,63	31,63	1,25
832	Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires	0,02	0,19	0,09
		Services de transports routiers et ferroviaires	19,13	20,00	0,37
		Transport aérien	1,66	2,03	0,34
		Total Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	20,81	22,22	0,80
840	Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	Energies	60,00	60,11	0,01
		Mines	0,52	0,82	0,06
		Pilotage et soutien	0,04	0,27	0,11
		Total Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	60,57	61,20	0,19
850	Ministère de la Culture et du Tourisme	Culture	-	0,72	0,23
		Pilotage et soutien aux services du Ministère de la Culture et du Tourisme	0,10	0,77	0,24

MINISTERES	PROGRAMMES ET DOTATIONS	mars-23		
		DOTATIONS		ORDONNANCER
		AE	CP	
	Tourisme	1,24	0,97	0,02
	Total Ministère de la Culture et du Tourisme	1,35	2,46	0,49
860	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières			
	Environnement et mobilité durable	11,07	12,29	0,02
	Gestion durable des écosystèmes	4,84	3,73	0,33
	Pilotage et soutien aux services du MERF	0,64	0,96	0,24
	Total Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	16,55	16,98	0,59
870	Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale			
	Digitalisation des activités économiques et sociales	26,10	13,18	-
	Infrastructures numériques et postales	13,49	0,82	-
	Pilotage et soutien aux services du MENTD	0,05	0,14	0,01
	Total Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	39,64	14,14	0,01
920	Ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République			
	Consolidation de la démocratie et de la paix	-	0,02	0,01
	Formation à la citoyenneté	-	0,11	0,01
	Pilotage et soutien des actions du MDHFCRIR	0,05	0,28	0,05
	Promotion et protection des droits de l'homme	-	0,05	0,01
	Relations avec les institutions de la République	-	0,03	0,00
	Total Ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République	0,05	0,49	0,07
921	Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH)			
	Dotation : CNDH	-	0,50	0,22
	Total Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH)	-	0,50	0,22
Total général		1 147,86	1 554,72	173,68

Sources : DGBF

Annexe n° 6. Exécution du PIP par fonction sur ressources externes
(en milliards de FCFA)

Fonctions	31-mars-23				
	Prévision	AE	CP	Exécution	Taux d'exécution fin mars 2023
Services généraux des administrations publiques	17,06	17,06	17,06	2,74	16,06%
Défense	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Ordre et sécurité publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Affaires économiques	157,70	194,07	157,70	29,80	18,89%
Protection de l'environnement	11,84	10,73	11,84	3,15	26,56%
Logement et équipements collectifs	25,85	44,38	25,85	3,17	12,27%
Santé	65,52	60,23	65,52	9,14	13,94%
Loisirs, culture et culte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Enseignement	25,93	17,12	25,93	2,64	10,19%
Protection sociale	30,83	45,74	30,83	9,51	30,85%
TOTAL	334,73	389,33	334,73	60,14	17,97%

Sources : DGBF

Annexe n° 7. Exécution du PIP par fonction sur ressources internes
(en milliards de FCFA)

Fonctions	31-mars-23				
	Prévision	AE	CP	Exécution	Taux d'exécution fin mars 2023
Services généraux des administrations publiques	20,84	21,44	20,84	0,53	2,56%
Défense	49,51	71,10	49,51	4,56	9,22%
Ordre et sécurité publics	2,28	3,13	2,28	0,01	0,26%
Affaires économiques	111,18	516,37	111,18	8,64	7,77%
Protection de l'environnement	2,35	5,81	2,35	0,06	2,66%
Logement et équipements collectifs	42,77	95,78	42,77	1,55	3,64%
Santé	16,95	14,53	16,95	0,36	2,13%
Loisirs, culture et culte	1,53	3,50	1,53	0,04	2,86%
Enseignement	6,74	5,84	6,74	0,00	0,05%
Protection sociale	20,72	21,02	20,72	0,00	0,00%
TOTAL	274,88	758,53	274,88	15,77	5,74%

Sources : DGBF

Annexe n° 8. Exécution des dépenses par classification fonctionnelle/administrative
(en milliards de FCFA)

MINISTERES		FONCTION										Total
		Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires Economi ques	Protection de l'environne ment	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, Culture et Culte	Enseigne ment	Protection sociale	
110	Assemblée Nationale	5,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,80
120	Présidence de la République	21,36	0,74	0,00	3,98	0,00	0,26	0,37	0,00	0,00	0,00	26,71
121	Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	0,13	0,00	0,00	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,71
130	Premier Ministère	1,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,40
131	Secrétariat Général du Gouvernement	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,23
140	Cour Constitutionnelle	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1,05
150	Cour Suprême	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,91
160	Médiature	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11
170	Cour des Comptes	2,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,59
180	Conseil Economique et Social	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50
190	Haute Autorité de l'Audiovisuel & de la Communication	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,31

MINISTERES		FONCTION										Total
		Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires Economiques	Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, Culture et Culte	Enseignement	Protection sociale	
210	Ministère de l'Economie et des Finances	397,15	0,00	1,05	25,70	0,00	26,20	0,05	0,20	2,76	53,38	506,49
220	Ministère du Plan et de la Coopération	11,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	1,91	13,89
230	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	18,06	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,27
240	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	0,23	0,00	0,00	5,73	0,00	1,28	0,00	0,00	1,00	20,22	28,45
310	Ministère des Armées	2,61	114,64	0,37	0,00	0,00	0,00	1,36	0,00	0,05	0,51	119,53
410	Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	13,81	0,00	0,00	9,50	1,00	0,32	0,00	0,73	0,21	0,25	25,83
420	Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	0,32	0,00	6,33	0,00	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	7,05

MINISTERES		FONCTION										Total
		Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires Economiques	Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, Culture et Culte	Enseignement	Protection sociale	
421	Conseil Supérieur de la Magistrature	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
430	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	2,58	0,05	23,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	26,31
510	Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	14,19	0,00	0,00	0,73	0,00	0,00	0,00	0,00	174,59	0,03	189,54
530	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,36	0,00	40,92
610	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,83	0,00	1,51	0,27	127,09
710	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social	1,27	0,00	0,00	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	4,73
720	Ministère de la Communication et des Médias	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,66	0,00	0,00	3,98

MINISTERES		FONCTION										Total
		Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires Economiques	Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, Culture et Culte	Enseignement	Protection sociale	
740	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25	2,99	3,54
750	Ministère des Sports et Loisirs	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	3,38	0,00	0,00	3,79
760	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	13,91	0,00	0,00	0,00	0,00	14,20
810	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	1,12	0,00	0,00	51,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,42
811	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	26,32	0,00	0,00	0,00	0,00	26,54
813	Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière	0,21	0,00	0,00	1,28	0,01	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	2,31
820	Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	0,42	0,00	0,00	49,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,08

MINISTERES		FONCTION										Total
		Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires Economiques	Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, Culture et Culte	Enseignement	Protection sociale	
821	Ministère de la Promotion des Investissements	0,02	0,00	0,00	1,18	0,00	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1,85
830	Ministère des travaux publics	0,23	0,00	0,00	92,58	0,00	5,00	0,00	0,03	0,02	0,00	97,87
831	Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	0,14	0,00	0,00	31,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,63
832	Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	0,16	0,00	0,00	22,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,22
840	Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	0,27	0,00	0,00	60,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61,20
850	Ministère de la Culture et du Tourisme	0,32	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00	0,00	1,78	0,00	0,00	2,46
860	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	0,37	0,00	0,00	0,00	16,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,98
870	Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	1,13	0,00	0,35	2,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,83	14,14

MINISTERES		FONCTION										Total
		Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires Economiques	Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, Culture et Culte	Enseignement	Protection sociale	
920	Ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République	0,19	0,00	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	0,00	0,49
921	Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH)	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50
	TOTAL GENERAL	504,55	115,63	31,77	363,05	17,61	75,82	125,61	9,90	221,18	89,60	1 554,72

Sources : DGBF